

Ripostes du communautaire à l'exclusion sociale des jeunes défavorisés : l'exemple du Carrefour jeunesse emploi dans l'Outaouais

Yao Assogba

Volume 9, Number 1, Spring 1996

Spiritualité, Églises et religions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301356ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301356ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Assogba, Y. (1996). Ripostes du communautaire à l'exclusion sociale des jeunes défavorisés : l'exemple du Carrefour jeunesse emploi dans l'Outaouais.

Nouvelles pratiques sociales, 9(1), 169–177. <https://doi.org/10.7202/301356ar>

Article abstract

Depuis la fin de l'année 1994, il a beaucoup été question des Carrefours jeunesse emploi dans les débats publics au Québec. Le gouvernement du Québec, dirigé par le premier ministre Jacques Parizeau, avait même lancé en 1995 une politique qui visait la mise sur pied de Carrefours jeunesse emploi dans toutes les régions du Québec. Or, dans ce contexte, il est intéressant de rappeler que le premier Carrefour jeunesse emploi a été créé dans la région de l'Outaouais et cela, depuis le milieu des années 80. Le présent article est une étude de cas de cette pratique communautaire d'insertion menée par un chercheur qui a suivi attentivement le développement de cette pratique depuis pas moins de huit années.



Ripostes du communautaire à l'exclusion sociale des jeunes défavorisés : l'exemple du Carrefour jeunesse emploi dans l'Outaouais

Yao ASSOGBA
*Département de travail social
Université du Québec à Hull*

Depuis la fin de l'année 1994, il a beaucoup été question des Carrefours jeunesse emploi dans les débats publics au Québec. Le gouvernement du Québec, dirigé par le premier ministre Jacques Parizeau, avait même lancé en 1995 une politique qui visait la mise sur pied de Carrefours jeunesse emploi dans toutes les régions du Québec. Or, dans ce contexte, il est intéressant de rappeler que le premier Carrefour jeunesse emploi a été créé dans la région de l'Outaouais et cela, depuis le milieu des années 80. Le présent article est une étude de cas de cette pratique communautaire d'insertion menée par un chercheur qui a suivi attentivement le développement de cette pratique depuis pas moins de huit années.

LE PROBLÈME

La crise de l'État-providence dans les sociétés postindustrielles au début des années 80 a eu pour corollaire immédiat le désengagement de l'État. Et le désengagement de l'État a eu comme corollaire la réduction des dépenses dans les programmes sociaux et d'éducation, l'augmentation du chômage, notamment chez les jeunes de 16 à 30 ans. Dès lors, au Canada et au Québec, de nombreuses initiatives ont été prises à l'échelle locale grâce au volontariat de la communauté, à l'appui sporadique des gouvernements fédéral et provincial en partenariat avec des institutions publiques et privées des régions. Ces initiatives d'organismes communautaires mettent en œuvre des programmes de raccrochage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier des jeunes décrocheurs, sous-scolarisés, « sans qualification professionnelle », c'est-à-dire les jeunes laissés-pour-compte que Dubar (1987) a appelés « l'autre jeunesse ».

L'Outaouais n'a pas fait exception à la règle. Durant la décennie internationale de la jeunesse (1980-1990), dans cette région de l'Ouest québécois où le chômage, l'assistance sociale et le décrochage scolaire, formes modernes d'exclusion sociale, tendaient déjà à devenir « le style de vie » d'une grande partie de la jeunesse, les milieux de l'organisation communautaire, à l'instar d'autres régions du Québec, ont promu une expérience novatrice de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes socialement exclus. Il s'agit d'un centre communautaire, d'envergure régionale, d'une dizaine de programmes intégrés connu sous l'appellation de Carrefour jeunesse emploi (CJE), allant du simple accueil, « au service de café », à « la recherche active du travail », à la formation à « l'employabilité », à la prévention du décrochage scolaire, au raccrochage scolaire et à la formation d'entrepreneurs (PME).

Depuis environ sept ans, l'un de mes domaines de recherche est ce que l'on peut appeler « l'action communautaire et l'insertion socioprofessionnelle de " l'autre jeunesse " ». L'étude de cette pratique d'inclusion sociale m'a conduit, bien entendu, à faire une vaste recension des écrits sur la problématique, les approches théoriques et méthodologiques sous lesquelles le phénomène est abordé et analysé. Enfin, j'ai pris connaissance de nombreuses études empiriques sur les pratiques communautaires ou associatives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes défavorisés en Europe, aux États-Unis, au Canada et au Québec.

Mais de façon particulière « mon terrain d'étude » a été le CJE et, notamment, son programme dénommé « Option travail outaouais » (OTO). Il s'agit d'un programme d'employabilité mis sur pied depuis 1984 par le

CJE, grâce à une subvention du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Option travail outaouais a pour objectif principal de développer chez les jeunes exclus de 16 à 25 ans (les jeunes sans diplôme de fin d'études secondaires, sans qualification professionnelle, décrocheurs scolaires, sans revenu et non prestataires de l'aide sociale) les compétences susceptibles de faciliter leur accès au marché du travail.

La formation à l'employabilité à l'OTO dure treize semaines réparties comme suit : cinq semaines de préparation interne, une semaine de recherche d'emploi et sept semaines de stage en milieu de travail. OTO accueille quarante-cinq participants par année, à raison de trois groupes de quinze jeunes par cohorte. L'équipe d'intervenants ou de formateurs est composée de cinq personnes : une secrétaire-réceptionniste, une coordonnatrice, deux conseillers et un agent de liaison des stages. Les intervenants ont été formés dans les disciplines de sciences humaines, à savoir le travail social, l'andragogie, la psycho-éducation, l'orientation scolaire et professionnelle et les relations industrielles.

Le contenu de la formation dispensée par le programme comprend deux volets. 1) «la réalité de la personne» qui renvoie aux thèmes suivants : la connaissance de soi, la communication et les différents domaines de la vie sociale ; 2) «la réalité de l'emploi», thème par lequel les questions suivantes sont traitées : sessions d'information sur les valeurs et les habiletés minimales d'employabilité, à savoir la ponctualité et l'assiduité au travail. Par ce thème, les intervenants visent à donner aux jeunes participants des connaissances et des techniques d'employabilité : rédaction de curriculum vitæ, planification de recherche d'emploi, préparations d'entrevues, etc. Le stage de sept semaines permet aux participants de vivre une expérience de travail dans une entreprise ou service sous la supervision d'un employeur.

Depuis 1988, j'ai étudié successivement les stratégies d'implantation, l'organisation administrative et la gestion du CJE ; les méthodes d'intervention des intervenants et intervenantes et, enfin, l'impact des interventions sur l'intégration sociale des jeunes exclus, les trajectoires sociales et les stratégies d'insertion sociale ou professionnelles de ces jeunes (voir bibliographie). Je présente ici sous forme d'hypothèses, non pas les résultats prévus de mes études et analyses du programme OTO, mais plutôt les observations non prévues que j'ai pu faire au cours de ces sept ans de recherche.

Les observations que j'ai faites dans le cas du CJE m'amènent à formuler les deux propositions générales suivantes.

Première proposition

Dans les sociétés industrielles postmodernes, caractérisées par l'exclusion sociale généralisée et particulièrement aiguë dans la population de « l'autre jeunesse », les organisations communautaires se présentent comme des agents de (re)socialisation et de (re)scolarisation des jeunes socialement exclus. À l'égard de ces fonctions, elles se situent entre la famille et l'école.

Deuxième proposition

Face à l'idéologie néolibérale fondée sur « l'économisme » qui ne définit l'insertion professionnelle des jeunes exclus qu'en termes de « placement » sur le marché du travail, les organisations communautaires « d'employabilité » doivent proposer une définition plus large et plus « dynamique » de la notion d'insertion. Celle-ci est vue comme un processus long et multidimensionnel qui renvoie à des facteurs d'ordre psychologique, social, culturel et économique. Les éléments d'indicateurs qui fondent ces hypothèses de travail sont présentés ci-dessous.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Le communautaire comme agent de (re)socialisation et (re)scolarisation

L'étude de la trajectoire sociale des jeunes participants au programme OTO montre que leur histoire familiale et leurs expériences de vie depuis l'enfance ont eu un impact défavorable sur leur socialisation, donc, sur le développement « normal » de leur personnalité individuelle et sociale. En effet, la plupart d'entre eux, sinon tous, sont issus de milieux familiaux caractérisés par « l'instabilité affective » et des relations conflictuelles et violentes : séparation des parents, reconstruction des familles, discorde marquée au sein de la fratrie, etc. Or, la sociologie nous montre que la famille constitue la première structure sociale de transmission de valeurs, de normes, d'attitudes, de comportements nécessaires au développement total de la personne (développement physique, intellectuel, psychologique, social et spirituel) et à son intégration sociale.

On comprend donc que les intervenants communautaires d'insertion sociale et professionnelle de « l'autre jeunesse » soient amenés (sans doute malgré eux) à assumer leur (re)socialisation, c'est-à-dire à leur transmettre certaines valeurs et normes sociales élémentaires comme le respect de

l'autorité, la discipline, la ponctualité, l'affectivité, etc. Les jeunes ont d'ailleurs tendance à voir dans les intervenants et intervenantes des parents. C'est ce qui me fait dire que dans les sociétés postmodernes « éclatées » et caractérisées par l'exclusion, les organisations communautaires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes exclus sont des agents de (re)socialisation « primaire ». « Au temps des tribus postmodernes » (Maffesoli, 1988), elles se situent entre la famille et la société eu égard à leurs fonctions de socialisation et d'intégration sociale.

L'étude de la trajectoire scolaire de « l'autre jeunesse » montre que les difficultés personnelles et sociales connues dans le milieu familial se prolongent en milieu scolaire. Lorsqu'on les interroge sur leurs expériences scolaires, les jeunes participants au programme OTO mettent en évidence ce qu'ils n'ont pas aimé à l'école : les relations « professeurs-étudiants », les relations avec les pairs, la rigidité des programmes, etc. Réciproquement, ils disent ce qu'ils ont aimé au CJE, notamment dans l'OTO : l'écoute, l'attention des intervenants, leur valorisation par ceux-ci et par les pairs, la prise de conscience de leur capacité intellectuelle, la motivation à retourner à l'école, etc.

L'école, on ne saurait trop le dire, doit non seulement transmettre des connaissances, mais également mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et éducatives qui motivent les jeunes, leur donnent le goût des études, de la réussite et de la persévérance scolaire. Or, c'est ce que les jeunes exclus disent qu'ils n'ont pas retrouvé à l'école, mais découvrent avec émerveillement dans une organisation communautaire d'insertion sociale et professionnelle. C'est la raison pour laquelle j'ai formulé l'hypothèse relative à la fonction de (re)scolarisation de l'organisation communautaire. Elle se situe entre l'école et la société (la famille) dans leurs fonctions premières de scolarisation et d'intégration sociale de la jeune génération. Tout se passe comme si les organisations communautaires tentent de refaire en aval le travail que la famille et l'école n'ont pas bien fait, ou simplement raté, en amont du processus fondamental de socialisation dans la société.

Une conception de l'insertion professionnelle comme un processus global

À l'idéologie néolibérale des principaux bailleurs de fonds (les gouvernements fédéral et provincial) qui ne voient l'insertion socioprofessionnelle des jeunes socialement exclus qu'en termes économiques de « placement » au marché du travail, le CJE est obligé d'opposer constamment une conception plus globale du phénomène. Pour l'organisme communautaire,

l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes est un processus complexe, multidimensionnel et plus ou moins long. Dans le cas de « l'autre jeunesse », elle comprend nécessairement et au moins deux phases : 1) une phase de résolution (ou de tentative de résolution) des problèmes d'ordre psychosocial que vivent ces jeunes ; 2) une phase de préparation proprement dite au marché du travail. Les deux phases peuvent conduire aussi le jeune, non pas à vouloir travailler, mais à juger bon de « raccrocher le système scolaire » ou à prendre conscience d'une aliénation et à se donner des moyens de se libérer, ou à aspirer au bénévolat, etc.

C'est ainsi que le CJE, en tant qu'organisation communautaire, a développé au fil des ans une logique et des stratégies pour résoudre les contradictions inhérentes à une dualité philosophico-idéologique : sa philosophie de base centrée d'abord sur « les besoins personnels » de leur clientèle, d'une part, puis, d'autre part, l'idéologie économique et politique néolibérale de rentabilité et de réduction du taux de chômage.

Ce rapport à l'État d'une organisation communautaire engendre des conflits que le CJE, dans son cas particulier, tente de résoudre, tant bien que mal, à chaque fin d'année et à chaque période de renouvellement des subventions. À cet égard, le CJE met en œuvre une logique de définition et de redéfinition du concept « d'employabilité » et de « comptabilisation des placements » des jeunes au marché du travail. Exemples : une femme victime de violence conjugale et vivant l'isolement qui réussit, après une formation à l'OTO, à développer de nouveaux réseaux de sociabilité ; un jeune qui prend conscience de la nécessité de compléter ses études secondaires, retrouve la motivation et s'inscrit à l'école des adultes pour obtenir son diplôme, etc. Ces exemples sont considérés et comptabilisés comme des cas d'insertion socioprofessionnelle, ou plus précisément comme un investissement humain en matière d'intégration sociale.

Le communautaire : un corps intermédiaire d'inclusion sociale

Dans les sociétés postmodernes, les organisations communautaires sont devenues des agents d'intégration ou de (ré)intégration sociale. Leur rôle semble devenir incontournable. L'action communautaire se situe entre les structures sociales et les institutions traditionnelles d'insertion sociale. Les organisations communautaires interviennent dans le processus général d'insertion sociale en jouant une fonction d'agents de (re)socialisation, de (re)scolarisation et d'inclusion sociale de « l'autre jeunesse ».

L'action communautaire favorise également le développement de nouvelles solidarités en mobilisant les populations victimes d'exclusion

sociale autour de projets sociaux et économiques (cuisines collectives, entreprises locales d'économie sociale, cercles d'emprunt, démarrage d'entreprises, etc.) aussi bien dans les petites collectivités que dans les quartiers pauvres des grandes villes (Favreau, 1995).

Fondée de façon générale sur une philosophie centrée sur les besoins psychologiques et sociaux de la personne ou des groupes, et située entre les structures sociales dites « primaires » (famille, parenté, clan, tribu) et les institutions dites « secondaires », l'action communautaire se présente dans les sociétés postmodernes, comme un laboratoire où l'on peut puiser des valeurs et des pratiques sociales qui doivent inspirer les politiques sociales et le volontarisme collectif de lutte contre l'exclusion sociale, le grand « fléau » de la fin du siècle.

D'abord, l'idéal « humaniste » qui est le fondement même de l'action communautaire doit toujours orienter les politiques sociales. Qu'il suffise ensuite de prendre connaissance des appréciations que la clientèle fait des organismes communautaires pour savoir :

- ce que les décrocheurs ont aimé ici et ce qu'ils n'ont pas aimé là-bas (au sein de leur famille, à l'école, chez leurs anciens professeurs, etc.);
- ce que les jeunes adultes chômeurs ou entrepreneurs de PME ont aimé chez les intervenants communautaires et ce qu'ils ont détesté dans les centres d'emploi gouvernementaux ;
- ce que l'économie solidaire offre de mieux que l'économie classique caractérisée par la compétition, le profit et l'exclusion. On peut donc formuler l'hypothèse que les organisations communautaires constitueraient des laboratoires où l'on peut puiser des valeurs et des pratiques pour contrer la déliquescence des sociétés postmodernes.

CONCLUSION: AIDER LE COMMUNAUTAIRE À RÉSOUDRE SES CONTRADICTIONS ET À RELEVER LE DÉFI D'INTÉGRATION SOCIALE DE L'AUTRE JEUNESSE

Cela étant dit, il n'en reste pas moins vrai que les organisations communautaires sont aux prises avec certaines difficultés. Elles disposent, en général, de moyens financiers et techniques souvent limités et aléatoires. Sur le plan interne, elles doivent constamment résoudre la contradiction entre leur philosophie « centrée d'abord sur les besoins psychosociaux de

la personne» et les exigences d'efficacité et d'efficience de la gestion et de l'économie modernes. Ainsi, les aspirations de certains intervenants aux relations de «convivialité» sont en contradiction avec la gestion «légaliste et rationnelle» qu'exige de plus en plus l'organisation communautaire appelée à rendre compte aux «bailleurs de fonds»; cela crée des conflits internes.

Par ailleurs, les fonds étant de plus en plus rares, mais les besoins de plus en plus grands et nombreux, la recherche des ressources financières devient une quête où se font concurrence les différentes organisations communautaires. Il en résulte parfois des conflits interorganismes qui se manifestent par la tendance à monopoliser un champ social et des populations cibles donnés. C'est donc contre vents et marées que les organisations communautaires, dans les sociétés postmodernes, néolibérales et «post-état-providentielles», relèvent tant bien que mal le défi de l'insertion sociale des populations victimes d'exclusion sociale.

Elles réussissent souvent là où les pouvoirs, censés incarner la «raison sociale», ont échoué. Elles montrent ainsi que la nécessité donne l'esprit. Et l'esprit est toujours vivant dans la communauté. Les organisations communautaires sont généralement porteuses d'espoir dans un monde de en plus en plus pessimiste. Elles donnent ou redonnent un sens à l'existence dans une vie de plus en plus «privée de sens». Elles sont annonciatrices des valeurs et des pratiques sociales de demain.

Si l'on veut que ces organisations jouent pleinement leur rôle dans la société d'aujourd'hui et de demain, et donc qu'elles ne cautionnent pas le «néo-apartheid social et économique» que l'État néolibéral crée, il est nécessaire d'être critique. D'abord, il faut régulièrement faire ressortir les contradictions internes des mouvements associatifs. Ensuite, il faut mettre au jour les paradoxes inhérents aux rapports entre l'État et le mouvement associatif ou la société. Ce faisant, il sera possible de donner une redéfinition sociétale de ces rapports dans une optique démocratique.

Bibliographie

- ASSOGBA, Y. (1992). «Raccrocher l'autre jeunesse: une expérience communautaire de raccrochage dans l'Outaouais», *Apprentissage et socialisation*, vol. 15, n° 1, printemps, 39-48.
- ASSOGBA, Y. (1991). *Les pratiques alternatives d'insertion socio-professionnelle des jeunes. Le cas du Carrefour Jeunesse Emploi dans l'Outaouais*, Hull, Université du Québec à Hull, miméo.
- ASSOGBA, Y. (1990). «Théorie systémique de la rationalité de l'acteur et aspirations», *Recherches sociologiques*, vol. 19, n° 1, 55-77.

- ASSOGBA, Y. (1988). « Stratégie de mise sur pied d'un centre communautaire pour jeunes sans emploi dans l'Outaouais québécois », *Revue canadienne de service social*, n° 5, 283-296.
- DUBAR, C. (1987). *L'autre Jeunesse : jeunes stagiaires sans diplôme dans un dispositif de socialisation*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- FAVREAU, L. (1995). *Pauvreté urbaine dans l'Outaouais métropolitain. Relancer l'emploi et l'économie des quartiers en difficulté de Buckingham, de Gatineau et de Hull par le développement économique communautaire*, Rapport de recherche pour le CRÉEOM, Hull, Université du Québec à Hull.
- MAFFESOLI, M. (1988). *Le Temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- GAUTHIER, M. (1994). *Une société sans les jeunes ?*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC).
- TROTTIER, C.R. et M. HARDY (1988). *La transition du système éducatif au monde du travail. Problématique, cadre d'analyse et méthodologie*, Québec, Université Laval, miméo.
- TURCOTTE, D. et Y. ASSOGBA (1995). « Portée et limites des programmes d'employabilité destinés aux jeunes : une étude de cas dans l'Outaouais québécois », Communication présentée au Symposium national de recherche et de politiques sociales : recherche sur les jeunes en transition vers l'âge adulte à Kananaskis (Alberta) du 25 au 29 avril.